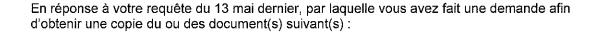
## Palais des congrès de Montréal

Le 22 mai 2018



## OBJET: Demande d'accès datée du 13 mai 2018 - Dossier Al-2018-02



- 1. Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur le traitement des demandes d'accès aux documents des organismes publics (à l'exclusion des copies de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, si ce document est en votre possession);
  - La Société du Palais des congrès de Montréal ne possède aucune politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur (incluant guides et document de formation) en lien avec l'item 1.
- Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur la divulgation de renseignements ou de documents (à l'exclusion des copies du Règlement sur la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels, si ce document est en votre possession);
  - La Société du Palais des congrès de Montréal ne possède aucune politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur (incluant guides et documents de formation) en lien avec l'item 2.
- 3. Toute politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur, incluant des guides et documents de formation, portant sur les communications avec des lobbyistes (à l'exclusion des copies de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, si ce document est en votre possession);
  - La Société du Palais des congrès de Montréal ne possède aucune politique, directive ou norme interne actuellement en vigueur (incluant guides et documents de formation) en lien avec l'item 3.



- Toute communication transmise au cabinet du ou de la ministre responsable à propos des demandes d'accès aux documents, depuis 2015;
  - Aucune communication au sujet de demandes d'accès aux documents n'a été transmise par La Société du Palais des congrès de Montréal au cabinet du ou de la ministre responsable, depuis 2015.
- 5. Toute communication transmise au cabinet du ou de la ministre responsable à propos des communications avec des lobbyistes, depuis 2015.
  - Aucune communication au sujet des communications avec des lobbyistes n'a été transmise par La Société du Palais des congrès de Montréal au cabinet du ou de la ministre responsable, depuis 2015.

La présente décision vous est transmise conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, et peut faire l'objet, conformément aux dispositions de l'article 135 de la loi, d'une demande de révision auprès de la Commission d'accès à l'information.

En espérant le tout à votre plus proche convenance, veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la directrice des ressources humaines,

Pour la directrice des ressources humaines, Madame Isabelle Guindon.

Robert Lessard CRIA

Chef de service, relations de travail et gestion de politiques et programmes

RL/rl

